



COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

PÔLE SPORTIF Commission Sportive

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Synthèse – Pré-Régionale Masculine (PRM)

Saison 2026-2027

Article	Thème	Synthèse
1	Principes	- Championnat PRM organisé par le CD77. - Ouvert aux équipes qualifiées affiliées FFBB. - Championnat qualificatif pour la RM3. - Application des Règlements FFBB, Ligue IDF et les Règlements Sportifs Généraux CD77.
2	Équipes qualifiées	- Équipes reléguées de RM3. - Équipes maintenues en PRM. - Équipes promues de DM2.
3	Organisation	12 équipes en poule unique (aller/retour). - Salle classée FFBB obligatoire. - Le 1er est Champion de Seine-et-Marne PRM.
4	Montées et Descentes	- Les 1er et 2e accèdent en RM3. - En cas de refus ou d'impossibilité, accession proposée au suivant du classement. - Une équipe refusant la montée reste en PRM. - Les 11e et 12e descendent en DM2. - Chaque descente de RM3 entraîne une relégation supplémentaire. - Non-réengagement : repêchage de la meilleure équipe relégable.
5	Horaire des rencontres	Horaire officiel : samedi 20h30. Dérogations : samedi dès 18h ou dimanche de 13h30 à 17h30.
6	Licences	- Types autorisés : 0C, 1C, 2C, 0CT, 0CAST, 1CAST, 2CAST, 0CASTCTC, 1CASTCTC et 2CASTCTC. - Licences BC, VT et JH illimitées. 1 licence OH maximum. - Les CTC et ententes appliquent les dispositions spécifiques du CD77. - En PRM, la majorité des joueurs inscrits doit être licenciée dans le club porteur.
7	Obligations sportives	Engager 1 autre équipe Seniors M OU 1 équipe U21M OU 1 équipe U18M. ET Engager une catégorie différente de celle déjà utilisée ci-dessus, 1 autre équipe masculine de jeunes (U13M à U21M) d'une catégorie différente, participant et terminant son championnat.



01 60 63 03 11 – contact@basket77.fr – www.basket77.fr

COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

12, rue des Écoles – Pouilly-le-Fort – 77240 Vert-Saint-Denis

Code APE : 9312Z - Siret : 784 930 612 000 71



seine&marne **77**
LE DÉPARTEMENT